

Service des affaires sociales et de la petite enfance

ORGANISATION DU SERVICE

Le Service des affaires sociales et de la petite enfance, auquel sont rattachés l'accueil familial de jour, le jardin d'enfants « Les Mouflets », le CVE « Les Petits Loups » et le CVE « Domino », est composé de l'effectif suivant :

	EPT
• 1 Chef de service	1
• 1 Adjoint au Chef du service	1
• 2 assistantes	1.5
• 1 coordinatrice accueil familial de jour	0.6
• 2 collaboratrices administratives	0.8
• Jardin d'enfants « Les Mouflets » : 1 Directrice et 2 éducatrices	1.8
• CVE « Les Petits Loups » : 1 Directeur, 6 éducateurs(trices) 1 intendante	5.7
• CVE « Domino » 1 Directrice, 1 collaboratrice administrative, 24 éducateurs(trices), 2 intendantes	20.5

TACHES DU SERVICE

Les diverses tâches assumées par le service sont les suivantes :

- Office du logement (logements communaux et subventionnés, Commission d'attribution de la Résidence du Bois, soutien divers, procédures d'expulsion).
- Octroi des aides et subsides communaux.
- Gestion des mesures d'allègement de la taxe au sac (distribution de sacs gratuits).
- Aînés (Quartiers solidaires, sortie annuelle, jubilaires).
- Office du travail.
- Accueil familial de jour (gestion de la structure pour les Communes d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et St-Sulpice).
- Administration de l'AJESOL (prestations de service au profit de l'association).

- Administration du jardin d'enfants « Les Mouflets », du CVE « Les Petits Loups » et du CVE « Domino ».

PREAMBULE

En ce qui concerne la petite enfance, les années se suivent et se ressemblent pour notre service qui, après l'accueil du CVE « Les Petits Loups » en 2014, a vu le CVE « Domino » rejoindre le giron communal.

Cette structure de 102 places d'accueil, forte d'une trentaine d'employés, a ainsi multiplié par trois l'effectif du service du jour au lendemain. Anciennement associative, elle a nécessité certaines adaptations de fonctionnement afin de répondre aux exigences d'une administration. Ce ne fut pas toujours facile pour le personnel, mais cette année, qu'on appellera de transition, a permis de revoir et d'optimiser l'encadrement des enfants sans que les prestations d'accueil ne soient affectées. En ce sens, l'intégration du CVE « Domino » est une complète réussite. Que tous ceux qui y ont collaboré en soient remerciés.

En parallèle, le fort développement du service, ajouté à la reprise du CVE « Domino », ne pouvait se faire sans renfort à sa tête. De ce fait, et suivant ainsi les conclusions de l'audit qui avait été initié en 2014, la Municipalité a soutenu la création d'un poste d'Adjoint du Chef de service qui a été pourvu dès le 1^{er} juin. Cette arrivée tant attendue a été d'autant plus appréciée qu'elle a coïncidé avec un départ un peu précipité en congé maternité d'une collaboratrice. Autant dire que le temps d'adaptation fut court pour ce nouveau collaborateur qui s'est parfaitement intégré à l'équipe déjà en place et s'avère être un précieux soutien pour le Chef de service.

D'une manière globale, une grande partie de l'activité du service est liée à la petite enfance par sa structure d'accueil familial et par la gestion du réseau d'accueil de jour des enfants (AJESOL) pour les Communes d'Ecublens, de Chavannes-près-Renens et de Saint-Sulpice. Les prestations fournies pour ces trois communes font l'objet d'une répartition des coûts. La réorganisation du service étant influencée en bonne partie par l'évolution de cette

activité, une étude précise du volume qu'elle représente a été entreprise dès la fin de l'année afin d'en affiner les coûts et le financement.

Les demandes en logements à loyers abordables sont un autre sujet générant une activité importante. Si les 54 logements subventionnés mis à disposition par la Maison Ouvrière au printemps 2014 ont permis de répondre à autant de demandes, on se rend maintenant compte que ces nouveaux logements ont également stimulé un bon nombre de nouvelles inscriptions sur une liste d'attente qui a doublé ces trois dernières années. Cela dénote bien d'un réel besoin pour ces logements et de la nécessité de développer encore l'offre dans notre ville.

Il faut également rappeler, dans un autre domaine tout aussi important, la prévention, la constitution d'un groupe « Ecublens en santé ». Issu d'un partenariat entre notre service et divers acteurs de la santé à Ecublens, ce groupe, qui bénéficie d'un soutien opérationnel particulier des Etablissements hospitaliers de la Côte, a organisé durant l'année deux conférences sur les thèmes de « Urgence, les bons réflexes » et « Accidents au quotidien, bien agir ». Ces conférences, qui doivent encore trouver leur public, seront organisées à raison de trois à quatre annuellement.

Toujours dans la prévention, notre service, répondant communal pour le district, a œuvré à la coordination lors du déclenchement du « plan canicule » cet été, et ce pour la première fois de son existence et à deux reprises. Ce plan, initié par le Canton en 2010, est destiné aux personnes âgées de 80 ans et plus, vivant seules à domicile et non suivies par le CMS. Il consiste à s'assurer que ces personnes ne se trouvent pas dans une situation où leur santé serait en péril par l'organisation de visites effectuées en collaboration avec les pompiers du SDIS Chamberonne, les samaritains d'Ecublens et le personnel de la Protection civile de l'Ouest lausannois. Pour ce premier déclenchement, ce ne sont pas moins de 48 écuublans qui ont été visités sans qu'aucune situation inquiétante ne soit rencontrée.

A relever encore la vitalité du groupe « les 55+ d'Ecublens » qui, dans le cadre du

projet « Quartiers solidaires » et avec le soutien de Pro Senectute, continue à proposer et développer de multiples activités pour nos aînés et à préparer son indépendance prévue pour le printemps 2016.

Perspectives

Les projets suivants se poursuivront ou seront finalisés en 2016 :

- La réorganisation du service dans sa nouvelle composition, ainsi que l'évaluation des différentes prestations de services fournies, notamment au profit de l'AJESOL.
- Dans le cadre des prestations offertes à l'AJESOL, la poursuite de la consolidation de son fonctionnement afin d'anticiper l'évolution future du réseau selon son plan de développement.
- Mainte fois repoussée et encore une fois en 2015, l'arrivée du RDU (revenu déterminant unifié) pour les prestations d'accueil de jour des enfants devrait cette fois voir le jour en 2016, avec une application obligatoire pour les réseaux certainement dès 2017. Il s'agira de revoir notre politique tarifaire et d'adapter nos barèmes à cette nouvelle façon de déterminer le revenu des parents.
- L'application du « Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD » devrait aboutir pour l'ensemble des logements dans le courant de l'année prochaine.
- Au printemps 2016, le groupe « les 55+ d'Ecublens » sera constitué en association et volera de ses propres ailes avec le soutien de notre service. Cela marquera également la fin d'une collaboration très enrichissante de cinq années avec Pro Senectute.
- La révision du barème des différentes participations communales en faveur des enfants (frais dentaires, frais d'orthodontie, écoles de musique, camps d'hiver et école à la montagne) sera finalisée.

AIDES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

Bons de repas

Les bénéficiaires de prestations complémentaires, qui ont leur domicile sur la Commune, peuvent bénéficier d'un carnet de 15 bons d'une valeur de Fr. 5.-, deux fois dans l'année. Une correspondance les en informe chaque année.

Pour le 1^{er} semestre 2015

371 bénéficiaires avaient droit à cette prestation, mais seulement 244 personnes ont retiré leur carnet¹ (soit 3'660 bons de repas distribués).

Pour le 2^e semestre 2015

370 bénéficiaires avaient droit à cette prestation, mais seulement 212 personnes ont retiré leur carnet (soit 3'180 bons de repas distribués).

4'044 bons ont été utilisés dans les restaurants d'Ecublens, 22 à Chavannes-près-Renens et 2'161 à Renens.

Allocation de Noël

Une allocation de Fr. 60.- a été allouée à 358 bénéficiaires de prestations complémentaires vivant à leur domicile², soit un montant total de Fr. 21'480.-.

Traitement d'orthodontie

Aucune participation au financement pour traitement d'orthodontie n'a été octroyée en 2015. Une seule a été déposée au cours de l'année écoulée, mais les conditions requises n'étaient pas remplies.

Conservatoires et écoles de musique

Sur les quatre demandes de participation au financement des écolages auprès des conservatoires et écoles de musique, déposées auprès de nos services, une seule a été accordée.

Il est à relever que le barème des participations communales accordées à la demande des parents d'Ecublens pour des frais liés à leur(s) enfant(s), notamment

¹ Pour les personnes à mobilité réduite qui en font la demande, les bons sont envoyés par courrier.

² Cette allocation n'est pas versée aux personnes vivant en EMS.

soins orthodontiques et contributions aux conservatoires et écoles de musique, est en cours de révision.

Aides financières d'urgence

Durant l'année écoulée, 9 familles ou personnes ont sollicité une aide financière ; 6 d'entre elles ont pu bénéficier de cet apport ponctuel :

- soit des aides pour des frais hospitaliers ;
- soit des aides casuelles diverses dans des situations particulières.

Donations spéciales

En fin d'année, grâce à la générosité d'un donateur privé et avec la collaboration du Centre social régional (CSR), nous avons pu remettre à 12 familles des bons d'achat à faire valoir dans les magasins d'une grande chaîne alimentaire.

Dons aux institutions – Fondations

En fin d'année, une aide financière sous forme de dons a été octroyée à 52 institutions s'occupant, entre autres, de familles en difficultés sociales, médico-sociales ou de réinsertion professionnelle, agissant tant sur un plan local, régional, cantonal, romand, national que tiers-mondiste, pour un montant total de Fr. 30'000.-.

De nombreuses demandes de participations financières nous parviennent également en cours d'année ; il nous est difficile d'y répondre positivement au vu du budget que nous avons à disposition. Dans la mesure où ces aides sont octroyées à des associations qui font un travail souvent bénévole pour soulager les différents maux de notre société, elles sont, par transivité, destinées à favoriser l'action bénévole.

Subventions aux institutions et associations

Les institutions et associations suivantes bénéficient d'une subvention annuelle :

- Afiro
- Association des familles du Quart Monde de l'Ouest lausannois
- Association Destiny
- Association Lire et Ecrire
- Association Présence, aumônerie de rue
- Centre social protestant

- Club des aînés de la paroisse de Chavannes-Epenex
- Entraide familiale de Renens et environs
- Fédération vaudoise de coopération
- Français en jeu
- Le Défi, permanence chômage
- Medair.

Montant total des subventions octroyées : Fr. 72'975.45.

Mesures sociales d'allègement de la taxe au sac

En application de la directive sur les mesures sociales d'allègement de la taxe, 2'420 bons (2'310 en 2014), permettant de retirer un rouleau de 10 sacs de 35 litres, ont été distribués, soit :

	Nombre de bénéficiaires	Rouleaux de 10 sacs distribués
Naissances	107	535
Enfants 1 an	126	630
Enfants 2 ans	108	540
Enfants 3 ans	87	435
Causes médicales ¹	56	280
Total	484	2420

¹ sur présentation d'une attestation médicale

Nonagénaires – Entrée dans la 100^e année et plus

Les Autorités communales ont fêté en 2015 :

- 13 nonagénaires, sur les 23 ayant atteint cet âge canonique (11 à domicile et 2 en EMS). A cette occasion, les jubilaires reçoivent chacun une édition originale d'un journal du jour de leur naissance et une terrine de fleurs des mains du (de la) représentant(e) de la Municipalité. Ces deux objets accompagnent la traditionnelle tourte pour les personnes se trouvant en EMS et un autre cadeau au choix pour les jubilaires résidant à domicile.
- 1 centenaire.

Relevons également la longévité de deux autres habitants qui ont atteint respectivement l'âge de 101 et 102 ans en 2015 ; ayant renoncé à la traditionnelle célébration accompagnée de la visite d'une délégation des autorités communales, ils ont

toutefois reçu un message écrit, accompagné d'un arrangement floral.

Sortie des aînés

Le mercredi 16 juin 2015, près de 480 participants (sur 1'835 invités) ont pris part à la traditionnelle sortie des aînés qui, une fois n'est pas coutume, s'est déroulée à Ecublens, à la découverte du SwissTech Convention Center (STCC).

Magie, mystère et illusions étaient au rendez-vous pour passer un moment agréable. Une animation musicale très appréciée par nos aînés a rythmé la journée et permis aux plus téméraires de se risquer à quelques pas de danse.



En date du 13 juillet 2015, la Municipalité a décidé que la sortie des aînés se déroulerait selon le planning suivant pour la prochaine législature :

- 1 sortie en bateau ;
- 2 repas au STCC ;
- 2 sorties en bus.

Ainsi, la variété des activités et des lieux proposés permet de satisfaire (ou toucher) le plus grand nombre de participants.

Transport des personnes à mobilité réduite

Cette prestation est offerte aux personnes vivant à domicile et ne pouvant pas utiliser les transports publics. Elle leur permet d'effectuer 8 transports par mois, à des fins médicales ou dites de loisir (pédicure, coiffeur, etc.) – soit 96 par année – au prix de Fr. 3.60 par course, montant qui correspond au prix d'un billet de transports publics pour 2 zones.

Les personnes désirant bénéficier de cette prestation sont soumises à une évaluation qui s'effectue auprès du CMS, lorsqu'elles habitent toujours à leur domicile. Le CMS

évalue le degré d'assistance que requiert chaque personne, en fonction de ses capacités motrices et cognitives, détermine si le transport assisté est pertinent et lequel de deux services (Taxi Services ou Transport Handicap Vaud – THV) est le plus approprié.

Quant aux personnes placées en EMS, le degré d'incapacité et le type de transport approprié sont attestés par le médecin de l'établissement.

Cette prestation est régie par une convention signée entre les communes et le Service des assurances sociales et de l'hébergement du Canton de Vaud (SASH). La collaboration a débuté en 2005. Elle découlait de la volonté du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de promouvoir le maintien à domicile des personnes dépendantes et de celle des communes, appliquant déjà un système de subventionnement, de pouvoir maîtriser le coût moyen des courses subventionnées.

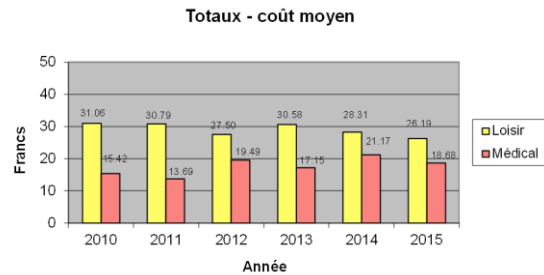
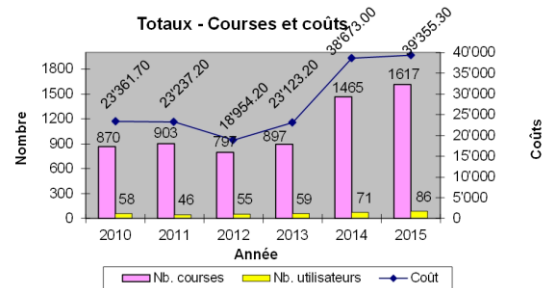
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de courses subventionnées	Coût moyen par course (en Fr.)
2015	86	1'617	24.35
2014	71	1'465	26.40
2013	59	897	25.78
2012	55	797	23.78
2011	46	903	25.73

La progression du nombre de personnes faisant appel à ces prestations continue. En 2015, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 86, soit une augmentation d'environ 21.10 % par rapport à l'année précédente (71 bénéficiaires en 2014).

Le nombre de courses a évolué de manière plus modeste, néanmoins significative. A fin 2015, on comptabilisait 1'617 déplacements, contre 1'465 en 2014, soit une augmentation de 10.38 %.

La fréquence de l'utilisation de ce service varie selon les bénéficiaires. Relevons que le coût moyen des courses, par année et par utilisateur, est de Fr. 24.35 pour l'année écoulée.

Et encore sous forme de graphiques :



AUTRES TACHES

Ordonnances d'expulsion – Exécutions forcées – Garde-meubles

Trois procédures d'expulsion forcée ont été menées à terme en 2015 : deux concernant des logements et une des locaux commerciaux.

Au 31 décembre 2015, seules les affaires en lien avec l'expulsion des locaux commerciaux demeuraient entreposées au garde-meubles.

Pour rappel, les meubles issus des expulsions sont confiés à un garde-meubles professionnel. L'utilisation de ce service est régie par une convention et limitée à 3 mois ; elle est payante et facturée au dépositaire. Seul le premier mois est pris en charge par nos services, à titre d'aide d'urgence.

Si le propriétaire des biens ne les récupère pas à l'échéance du délai réglementaire, et si la convention de garde n'est pas prolongée pour des raisons valables, les affaires sont liquidées suivant la procédure légale y afférente.

CONFERENCE DES MUNICIPAUX ET RESPONSABLES DES AFFAIRES SOCIALES DE L'OUEST

Ces rencontres (4 en 2015) ont pour but premier d'étudier, de partager, sur toute une série de questions touchant à la palette des affaires sociales, et d'essayer d'harmoniser les pratiques. Ces rencontres ont lieu à tour de rôle dans une des huit communes. Les sujets suivants ont notamment été abordés :

- revenu d'insertion ;
- logements sociaux et logements d'urgence ;
- réseaux d'accueil de jour des enfants ;
- transports des personnes à mobilité réduite ;
- prévention de l'endettement et soutien au désendettement ;
- Association « Réseau de la communauté sanitaire de la région lausannoise » (ARCOS) ;
- plan canicule ;
- soutien aux chômeurs ;
- demandes de soutien d'associations régionales.

La Conférence a invité l'Association des familles du quart-monde afin de se présenter. Elle a également accueilli Mme Jaques, Cheffe du Service de prévoyance et d'action sociale (SPAS), ainsi que MM. Cornu, Chef du Service des affaires sociales de Lausanne, Tosato, Municipal des affaires sociales de Lausanne, tous pour traiter des problématiques de logements d'urgence. Elle peut recevoir également, sur demande, des institutions ou associations œuvrant dans nos communes.

TRAVAIL – CHOMAGE

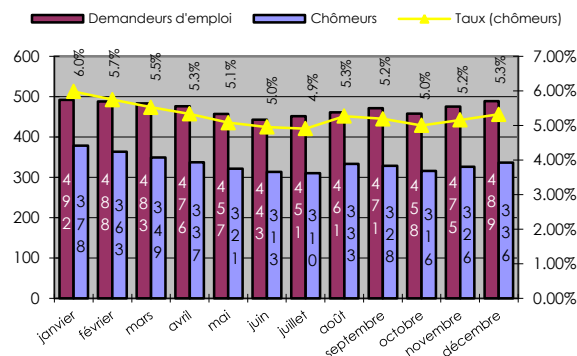
Bien que l'Office du travail n'existe plus depuis début 2006, le service traite tous les objets liés au travail.

Ainsi, le suivi du chômage, les relations avec l'ORP et l'organisation d'emplois d'insertion dépendent de notre service.

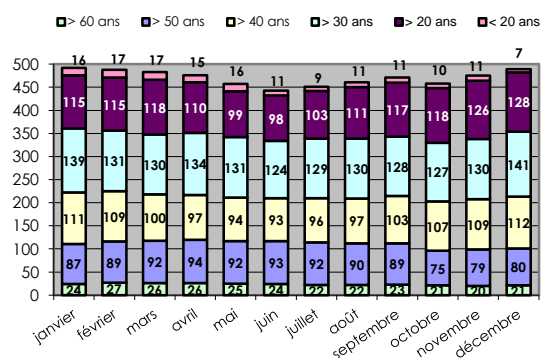
Chômage

- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2014 : ³ 474
- Nombre de demandeurs d'emploi au 31 décembre 2015 : ³ 489

Totaux demandeurs et chômeurs
Taux de chômage



Tranche d'âge des demandeurs



Emplois d'insertion

En collaboration avec le Centre vaudois de gestion des programmes d'insertion (CGPI), 2 postes sont mis à disposition dans les Services des bâtiments et des travaux. Le but de ces emplois d'insertion subventionnés, d'une durée de 3 ou 6 mois, est d'acquérir de nouvelles connaissances et surtout de maintenir un rythme de travail. Ces postes n'ont pas été sollicités en 2015.

OFFICE COMMUNAL DU LOGEMENT

Comme chaque année, l'Office communal du logement est mandaté par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques du Canton de Vaud (SCRIS) afin de recenser les loge-

³ Comprend aussi les personnes qui touchent les indemnités de chômage

ments et les locaux industriels et commerciaux disponibles.

Les chiffres concernant la Commune d'Ecublens pour l'année 2015 se présentent comme suit :

Au 1^{er} juin 2015, 9 appartements étaient vacants sur la Commune d'Ecublens (contre 5 en 2014).

A titre d'information, voici les données concernant trois communes voisines :

Bussigny

4 logements étaient disponibles en 2015 (7 en 2014).

Chavannes-près-Renens

2 logements étaient disponibles en 2015 (aucun en 2014).

Lausanne

206 logements étaient disponibles en 2015 (139 en 2014).

Le taux de logements vacants dans le Canton de Vaud au 1^{er} juin 2015 est de 0.7 % (identique à celui de 2014). Selon le SCRIS, 1,5 % est le taux de référence signe d'un marché équilibré.

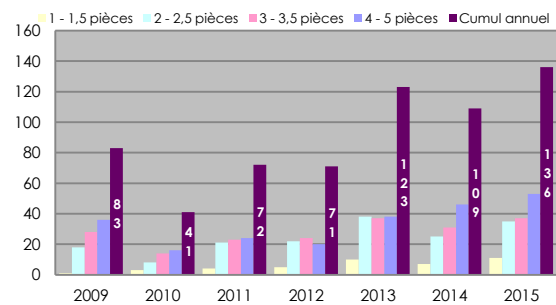
L'estimation du parc de logements, faite par le SCRIS au 31 décembre 2013, attribue 5'408 logements à la Commune d'Ecublens.

Le détail des inscriptions pour des appartements subventionnés au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

1 ou 1,5 pièce	11
2 ou 2,5 pièces	35
3 ou 3,5 pièces	37
4 et 5 pièces	53
Total	136
	====

Ci-dessous, l'évolution des demandes d'appartements subventionnés ou à loyer modéré depuis 2009.

Demandes d'appartements subventionnés



Rappelons que les demandes doivent être renouvelées chaque année ; une mise à jour de la validité de ces inscriptions se fait régulièrement et celles dont le requérant n'a pas prorogé son intérêt sont classées sans suite.

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide de la Commune :

- Ch. de la Forêt 14A-E : 54 appartements.

Nombre d'appartements soumis au Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens/VD :

- Ch. de Veilloud 5-7 : 24 appartements *
- Rte du Bois 2-4 : 26 appartements *
- Rue du Villars 11 : 3 appartements *

(* en cours d'application)

Nombre d'appartements subventionnés avec l'aide du Canton :

- Rte Neuve 16-18 et ch. de la Chiésaz 2-4 : 32 appartements.

L'application du « Règlement sur les conditions d'occupation et d'octroi de l'aide communale pour les logements, propriété de la Commune d'Ecublens » au bâtiment du chemin de Veilloud 5-7 a été entièrement réalisée.

Comme indiqué l'année précédente, une partie des logements de la route du Bois 2-4, ceux dont les baux avaient été conclus à partir de 2013, étaient déjà sous le nouveau régime. Pour le solde des logements occupés de longue date, l'application des dispositions réglementaires précitées est en cours. La procédure a débuté en décembre 2014 par l'organisation d'une

séance d'information générale destinée aux locataires.

Puis, la situation des locataires a été évaluée afin de déterminer les effets de l'application du règlement pour chacun. Après acceptation des propositions de notre service par la Municipalité, celles-ci ont été communiquées aux locataires. Elles ont été ou seront appliquées en respectant les échéances légales et les droits des locataires. D'ici à fin 2016, c'est l'ensemble des logements propriété communale qui sera soumis au règlement.

Au terme de ce processus, les logements communaux rempliront entièrement la fonction à laquelle ils sont destinés, conformément à la volonté des autorités.

CVE LES PETITS LOUPS

La structure est ouverte tous les jours de la semaine de 7 h 30 à 18 h 30. Environ 35 familles peuvent profiter des 22 places mises à disposition.

Le 20 juin, le CVE « Les Petits Loups » a soufflé sa première bougie dans son jardin (eh oui, déjà...).



Le 4 juillet, une soirée pyjama a été organisée pour les futurs écoliers qui quittaient la structure à fin juillet. Les enfants sont venus passer une nuit sur place. La soirée a débuté par un repas festif (pizza, sirop et glace pour le dessert), suivi de jeux dans le jardin (rallye, course, ...), puis les enfants se sont préparés pour la nuit. Le lendemain, les parents étaient invités pour un petit déjeuner canadien. La soirée et le petit déjeuner ont remporté un grand succès !

Le personnel s'est investi pleinement pour la fête de l'été et la soirée pyjama. Durant cet été particulièrement chaud, les enfants ont beaucoup profité du jardin et

des piscines gonflables mises à leur disposition.



Le 10 août, après trois semaines de vacances, l'équipe « des Petits Loups » a repris possession des lieux afin de recevoir les nouvelles familles pour sa deuxième année scolaire.

Nous avons clôturé l'année 2015 par un thé de Noël offert aux parents, ainsi que des biscuits préparés par leurs enfants.

A noter que dès la rentrée 2016, la structure ouvrira ses portes à partir de 7 h, répondant ainsi à de nombreuses demandes de parents.

DOMINO

Pour cette première année de direction communale, un effort conséquent a été porté sur l'organisation et la gestion de la structure ; la capacité d'adaptation du personnel a été fortement sollicitée.

Une transformation des locaux, destinée à optimiser les conditions d'accueil, a permis d'atteindre, à la rentrée d'août 2015, la capacité de placement initialement prévue : 15 bébés.

Compte tenu de l'intégration de la structure dans la gestion communale, la collaboration avec l'APEMS permet désormais d'améliorer également l'accueil parascolaire, notamment pour les enfants de la Coquerallaz qui ne bénéficiaient pas encore de ce type de structure.

En juin, l'apprentie a réussi ses examens ; en décembre une éducatrice a fini sa formation à l'Ecole supérieure en éducation de l'enfance (ESEDE).

Le CVE domino a organisé deux rencontres intergénérationnelles avec les personnes de la Résidence Joli Automne.

JARDIN D'ENFANTS « LES MOUFLETS »



Après avoir fêté ses 30 ans en 2014, le jardin d'enfants a poursuivi ses activités avec autant d'enthousiasme qu'au premier jour de son ouverture.

« Les Mouflets » accueillent les enfants dès l'âge de 2 ½ ans jusqu'à l'entrée à l'école enfantine, à raison de deux demi-journées par semaine et, en fonction des possibilités, trois l'année qui précède l'école enfantine.

Le jardin d'enfants est ouvert 9 demi-journées par semaine durant les périodes scolaires soit, le matin de 8 h 30 à 11 h 30 et l'après-midi de 13 h 30 à 16 h 30 (à l'exception du mercredi après-midi).

Comme indiqué l'année dernière, depuis la rentrée d'août 2014, l'équipe compte 3 éducatrices, dont une nouvelle arrivée.

Au cours de l'année ont été enregistrés 84 inscriptions et 63 départs, ces derniers concernant de futurs écoliers. Les 20 places quotidiennes mises à disposition par la structure sont demeurées occupées et une liste d'attente comprend des enfants prêts à être placés dès que possible.

A l'instar des autres structures d'accueil collectif d'enfants placées sous l'égide de la Commune d'Ecublens, le jardin d'enfants « Les Mouflets » applique les procédures communes en vigueur.

Serge Nicod
Chef du Service des affaires sociales
et de la petite enfance

♦ ♦ ♦ ♦

Accueil familial de jour

(Structure d'Ecublens, Chavannes-près-Renens et Saint-Sulpice)

Situation des accueillantes en 2015

Accueillantes au 31.12.2015	45
• Ecublens	25
• Chavannes-près-Renens	17
• Saint-Sulpice	3

Cessation d'activité du 01.01.2015 au 31.12.2015	3
• Ecublens	0
• Chavannes-près-Renens	3
• Saint-Sulpice	0

Accueillantes agréées en 2015	5
• Ecublens	2
• Chavannes-près-Renens	3
• Saint-Sulpice	0

En 2015, nous avons reçu 14 candidatures pour les accueillantes familiales.

Au terme des enquêtes :

- 5 nouvelles accueillantes ont obtenu leur autorisation provisoire.
- 2 accueillantes sont en cours d'évaluation.
- 4 ont renoncé après avoir eu connaissance des conditions salariales et sociales.
- 4 n'ont pas été retenues, car elles ne remplissaient pas les critères de sélection, à savoir : maîtrise du français, dimension du logement et stabilité financière.

Au cours de l'année, 3 accueillantes ont cessé leur activité, 2 ont souhaité changer d'orientation professionnelle et une a pris sa retraite.

En dépit de ces mutations, le nombre d'accueillantes reste relativement stable dans le réseau.

Placements 2015

Placements 2015	Ecubiens	Chavannes-près-Remens	St-Sulpice	Total
Nombre d'enfants placés durant l'année	39	42	7	88
Résiliations conventions	46	57	16	119
Placements effectifs au 31.12.2015	74	64	16	154
Nombre d'enfants en liste d'attente au 31.12.2015	8	12	3	23
Autres solutions	8	5	1	14

Le nombre d'enfants placés dans le courant de l'année 2015 est de 88. Nous constatons toutefois une légère diminution par rapport à l'année précédente.

En revanche, 119 contrats de placements ont été résiliés, ce qui représente une forte augmentation par rapport à l'année précédente (72 en 2014). Le nombre de places dénombrées au 31 décembre 2015, y compris les écoliers, est de 154.

Les parents s'adressent régulièrement à la structure de coordination afin d'obtenir des renseignements sur les démarches à effectuer en vue d'un placement, les coûts, les disponibilités, etc. Par ailleurs, les demandes de certains parents pour l'accueil pendant les vacances scolaires sont souvent réitérées. Nous nous efforçons d'y répondre dans la mesure de nos possibilités.

Relevons que la facturation et d'autres tâches administratives constituent également un surcroît de travail.

Cette année, un total 131'240 heures ont été facturées aux parents, ce qui constitue une très légère diminution par rapport à l'an dernier (132'599 heures en 2014).

Enfin, la recherche des places d'accueil requiert du temps. Une certaine créativité est parfois nécessaire ; lorsque des solutions sont proposées, les démarches entreprises ne se concrétisent pas toujours, notamment parce que les parents ont trouvé une place dans une crèche ou

l'aide d'un proche. Ce qui peut engendrer quelques fois découragement et déception.

La liste d'attente centralisée, devenue opérationnelle en juillet 2014, permet de mieux gérer les placements, en particulier d'avoir une meilleure visibilité du nombre d'enfants en attente. Cela engendre aussi des nouvelles collaborations avec les structures d'accueil collectif de jour et les échanges s'avèrent fort enrichissants.

Activités

En ce qui concerne, le suivi, le soutien et la surveillance, des visites régulières sont organisées au domicile des accueillantes. Cette année, ce ne sont pas moins de 71 visites qui ont été effectuées. Celles-ci permettent d'évaluer les conditions d'accueil et de surveiller la qualité de la prise en charge des enfants.

De plus, l'accès à la permanence téléphonique durant la semaine permet d'entretenir des contacts réguliers. Les accueillantes appellent volontiers pour faire part de leurs difficultés et demander conseil afin de trouver des solutions adaptées. Ces échanges permettent de stimuler la réflexion, d'accompagner et de favoriser la disposition d'un environnement stimulant pour le bon développement de l'enfant.

Les entretiens de médiation, c'est-à-dire la mise à jour des conflits entre les parents et les accueillantes, occupent une place de plus en plus importante.

En outre, les demandes de placements en « dépannage » ne cessent d'augmenter.

Formation accueillantes

En 2015, 7 accueillantes ont suivi, avec succès, la formation de base comprenant 24 heures de cours de préparation utiles à leur activité.

Ce moment formateur, qui se veut également convivial, permet de créer des contacts plus étroits entre pairs et de partager des expériences communes. Lors de la remise d'attestations, un apéritif leur est offert, en présence des autorités et de la coordinatrice. C'est l'occasion de les re-

mercier et de leur témoigner de la reconnaissance.

Par ailleurs, toutes les accueillantes ont participé à une rencontre de formation continue organisée par la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour sur le thème « l'accueillante face à un parent difficile ».

En lieu et place de la rencontre annuelle, les accueillantes ont suivi la formation « premiers secours petite enfance », donnée par les Samaritains de la Commune d'Ecublens. Celle-ci a été fort appréciée.

Au vu de leur succès grandissant, trois rencontres « relais contacts » ont eu lieu et seront reconduites en 2016. Elles constituent l'occasion de prendre du recul par rapport au travail quotidien et de partager des réflexions communes. L'éclairage d'un professionnel avisé, pendant ces moments de partage, est précieux.

Pour la deuxième année consécutive, un souper annuel a été organisé ; il s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Collaboration

La collaboration se poursuit avec les partenaires du Centre social régional (CSR), de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), des écoles de formation (EESP), de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), de la Communauté d'intérêt pour l'accueil familial de jour (CIAFJ), des garderies du réseau AJESOL et autres associations liées au domaine de la petite enfance. Nous les remercions pour leur précieuse collaboration.

Trois rencontres ont été organisées dans le cadre de l'OAJE avec les coordinatrices régionales. Ces moments de partage et de réflexion sont importants, car ils constituent un appui considérable, d'abord au niveau juridique, puis par rapport à des questions d'ordre général et enfin pour des échanges avec d'autres professionnels sur des problématiques rencontrées dans la pratique.

Formation

En 2015, la coordinatrice a participé à :

- Six séances d'analyse de pratique dans le cadre de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (l'EESP).
- Une journée de formation organisée par la Fédération suisse de l'accueil familial de jour, sur le thème « accueil extrafamilial d'enfants : les défis qui posent les nouvelles familles au pluriel » avec l'intervention de Mme Chantal Valenzuela-Schaller, Directrice de l'Office familial de Fribourg, licenciée en sciences sociales, consultation conjugale et familiale, et Mme Chloé Lavanchy Scaiola, Dr PhD Psych., collaboratrice de recherche du Centre d'étude de la famille du CHUV, Lausanne.

Conclusion

Les demandes des parents à la recherche de solutions de garde pour leurs enfants ne cessent pas de croître. Par ailleurs, les demandes pour l'accueil pendant les vacances scolaires sont souvent réitérées. Nous nous efforçons d'y répondre dans la mesure de nos possibilités.

Pour conclure, nous tenons à relever que les accueillantes réalisent un travail de qualité auprès des enfants placés sous leur garde et assument une grande responsabilité. Nous les remercions ici pour leur implication tout au long de l'année.

*Au nom de l'accueil familial
Maria Gomez
Coordinatrice de la structure*

◆ ◆ ◆ ◆